

Décision n° D2023_071

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment son article R2124-2 1°,

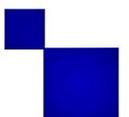
Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le lancement du dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un marché relatif à l'acquisition de produits d'entretien ménager, de produits d'hygiène et d'équipements associés, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour une durée de quatre ans avec des seuils fixés à 450 000 € HT minimum et 1 800 000 € HT maximum ;

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;



Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230505-D2023_071-AR



- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230505-D2023_071-AR